

PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS MÉTROPOLE

CONDITIONS TARIFAIRES

applicables au 1^{er} janvier 2026

(actualisation : 16/06/2026)

SOMMAIRE

Ouverture, fonctionnement et suivi du compte	P.4
■ Ouverture, transformation, clôture	
■ Relevés de compte	
■ Tenue de compte	
■ Services en agence	
■ Services aux administrateurs de biens	
■ Gestion d'une succession	
Banque à distance	P.8
■ Internet	
■ Téléphone	
■ Téléphone mobile	
Opérations de paiement	P.10
■ Cartes	
■ Virements	
■ Prélèvements SEPA / TIPSEPA	
■ Chèques	
Opérations d'encaissement	P.14
■ Contrat d'adhésion au système de paiement par carte bancaire	
■ Solutions d'encaissement à distance	
■ Virements	
■ Prélèvements SEPA et TIPSEPA	
■ Chèques	
■ Effets de commerce	
Offres groupées de services et Expertises	P.17
■ BRED Acces Pro	
■ BRED Acces Profession Libérale	
■ BRED Acces Micro entreprise	
■ Convention Start Association	
■ Offres groupées de services retirées de la commercialisation	
Irrégularités et incidents	P.20
■ Commission d'intervention	
■ Opérations particulières	
■ Incidents de paiement	
Découverts et crédits	P.22
■ Découverts	
■ Commissions liées au découvert	
■ Financement du cycle d'exploitation	
■ Financement d'investissement	
Gestion de la trésorerie	P.25
■ Epargne bancaire	
■ Placements financiers	
Assurances et Prévoyance	P.28
■ Assurer vos biens et votre exploitation	
■ Assurer votre véhicule	
■ Assurer votre famille et votre entreprise	
■ Assurer vos comptes, vos moyens de paiement et crédits court terme	
■ Préparer votre retraite	
Opérations bancaires à l'international	P.29
■ Change	
■ Opération par carte bancaire	
■ Paiement à destination de l'étranger - IMPORT	
■ Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT	
■ Autres frais sur opérations import et export	
■ Crédit documentaire	
■ Garanties à l'international	
Bon à savoir	P.33
Résoudre un litige	P.34
Nos partenaires - mentions légales	P.36

Ce document disponible sur notre site Internet : www.bred.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte) au 1^{er} janvier 2026. Ils sont exprimés en euros HT et assujettis à la TVA lorsqu'elle est due. Pour les produits d'assurances, le tarif inclus la taxe sur les conventions d'assurances au taux en vigueur à la date de l'opération.

La BRED Banque Populaire et le client peuvent, conventionnellement, convenir ensemble de conditions tarifaires spécifiques.

Ce guide tarifaire ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Il peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Ouverture, fonctionnement
et suivi du compte

Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture de compte	Gratuit
■ Clôture de compte	Gratuit
■ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
■ Services bancaires de base	Gratuit
<i>Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code⁽¹⁾.</i>	
- l'ouverture et la clôture du compte	
- la tenue du compte	
- un changement d'adresse par an	
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	
- la domiciliation de virements bancaires	
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires	
- les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	
- l'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, SMS, etc.)	
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque	
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	
- deux formules de chèques de banque par mois	
- la réalisation des opérations de caisse	

⁽¹⁾ Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

Relevés de compte

■ Relevés de comptes :	
• Papier ou dématérialisé, tous les 10 jours	Gratuit
• Historique mensuel (par an) :	
- Support papier	42,00
• Après chaque opération (par relevé - frais d'envoi inclus)	0,68
■ Duplicata de relevé en agence (par relevé)	10,91
■ Récapitulatif de frais :	
• Facture professionnelle mensuelle	Gratuit
• Récapitulatif annuel des frais	Gratuit
• Relevé annuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit
• Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte	Gratuit

Dates de valeur

(hors opérations à l'international)

■ Versement ou retrait d'espèces en agence	J⁽¹⁾
<i>Pour les opérations effectuées pendant les heures d'ouverture de l'agence.</i>	
■ Remise de chèque(s) à l'encaissement	J + 1 ouvré⁽²⁾
■ Paiement de chèque	J⁽¹⁾
■ Virement en jours ouvrés ⁽³⁾ :	
• Réception d'un virement	J⁽¹⁾
• Émission d'un virement SEPA	J⁽¹⁾
■ Prélèvement en jours ouvrés ⁽³⁾ :	
• Prélèvement débité	J⁽¹⁾
• Prélèvement encaissé	J⁽¹⁾

⁽¹⁾J : jour de l'opération sur le compte client. ⁽²⁾Après 16h, la valeur est J + 2 ouvrés. ⁽³⁾Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

■ Effet de commerce :	
• Remis à l'escompte	J⁽¹⁾ + 1 calendaire
• Remis à l'encaissement	J⁽¹⁾ + 4 calendaires
<i>Par rapport à la date d'échéance, avec un minimum de 10 jours après la date de remise de l'effet dans nos livres.</i>	
• Effet domicilié	J⁽¹⁾ - 1 calendaire
■ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :	
• Chèque remis à l'encaissement	10 jours ouvrés
⁽¹⁾ J : jour de remise ou de règlement.	

Tenue de compte

■ Frais de tenue de compte :	
• Professionnel (par trimestre)	62,00
• Association (par mois)	9,00
• Syndicat de copropriété (par trimestre)	21,67
• SCI patrimoniale (par trimestre)	6,36
■ Frais administratifs compte Syndicat de copropriété (par trimestre)	21,67
■ Frais de tenue de compte inactif (par an et dans la limite du solde créditeur du compte)	25,00
<i>Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier.</i>	
■ Commission de mouvement :	0,06% à 0,20%
• Minimum perçu (par arrêté)	15,00
<i>Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placement et frais), mensuellement ou trimestriellement.</i>	
■ Port et frais (ou commission sur écritures) :	
• Le feuillet	2,38
• Minimum perçu (par trimestre)	18,01

La commission trimestrielle est en fonction du nombre d'écritures confiées au débit et au crédit. Elle est calculée sur le nombre de feuillets de 15 écritures avec un minimum de perception.

Les ports et frais sont offerts aux clients titulaires d'une offre groupée de services et aux clients soumis aux frais de tenue de compte.

■ Commission d'actualisation (par an, à partir de)	85,00
<i>Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative, juridique, économique du dossier client.</i>	
■ Frais de modification de pouvoirs	25,00
■ Frais de traitement, de recherches et de conservation des avoirs (par an)	25,42

Services en agence

■ Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque :	
• Avec une carte de retrait unique (par retrait)	4,17
■ Mise à disposition de fonds auprès d'une Banque Populaire	8,00
■ Commande de fonds retirée à l'agence	10,00
■ Commande de fonds avec livraison chez le client	Nous consulter
■ Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client)	17,10
■ Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (BIC-IBAN)	Gratuit
■ Frais de destruction de chéquier non retiré	14,05
■ Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli non distribué)	9,40
■ Frais de recherche de documents (hors relevé de compte)	35,00
■ Transactions or (achat ou vente), hors taxe fiscale et frais de port éventuels :	
• Commission de courtage :	0,65 %
- Minimum	13,00
• + Commission de service :	1 %
- Minimum	7,60

■ Location de coffre-fort :	
• Dépôt de garantie	Néant
• Frais de location annuelle d'un compartiment (par an), selon catégorie, à partir de ⁽¹⁾	115,48
• Frais de location temporaire d'un compartiment (par mois), selon catégorie, à partir de ⁽¹⁾	16,63

⁽¹⁾Le tarif est défini en fonction de la durée escomptée, du volume du coffre et du niveau de garantie. Pour toute autre catégorie, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller. La limitation de contenu s'établit à 30 000 euros.

• Frais d'ouverture forcée par un spécialiste*	Frais réels
- Minimum**	479,99
• Frais de recherche de combinaison par un spécialiste*	Frais réels
- Minimum**	239,99

**Serrurier assermenté de la Banque. **Selon le type de serrure et le temps passé.*

Services aux administrateurs de biens

■ Rédaction d'une attestation diverse (à partir de)	18,00
■ Gestion, suivi d'une dénonciation de garantie financière	700,00
■ Changement de syndic de copropriété	25,00

Gestion d'une succession

■ Ouverture d'un dossier de succession	
<i>Les frais de gestion courante d'un dossier de succession ouvert dans nos livres sont calculés en fonction du montant des avoirs détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints. Annulation des produits et services détenus, blocage des comptes, complétude du dossier dans l'outil de gestion de la succession, comptabilisation des avoirs du décès, envoi état des avoirs, demandes et relances de pièces nécessaires, règlement de pompes funèbres, règlement définitif aux notaires/ayant droits, génération de l'attestation fiscale.</i>	
• Avoirs détenus à la BRED :	
- Inférieurs ou égaux à 3 000,00 €	77,01
- Compris entre 3 000,01 € et 15 000,00 €	0,96%
♦ Minimum	77,01
♦ Maximum	143,75
- Supérieurs à 15 000,00 €	0,87%
♦ Minimum	259,59
♦ Maximum	648,98
■ Intervention liée au traitement de la succession (par acte) :	21,63
• Règlement d'un trop-perçu des caisses de retraites	
• Règlement aux autres créanciers (URSAFF, Collectivités)	
• Attestation créancier	
• Règlement partiel ayant-droit ou notaire	
• Génération de l'imprimé fiscal unique actualisé	
■ Commission sur succession vacante, dans la limite du solde créditeur	25,00
<i>Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier, loi ECKERT.</i>	

Banque à distance

Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

Internet⁽¹⁾

BREDConnect

Permet de consulter et de suivre le compte professionnel, d'effectuer des virements SEPA ou des virements unitaires internationaux, de commander des fonds, des chèquiers ou d'imprimer des RIB, de prendre RDV avec votre conseiller...

- Abonnement à des services de banque à distance
 - Professionnel (par trimestre) **38,50**
 - Association (par mois) **2,75**(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
 - Option «La Bourse en ligne» **Gratuit**
 - Option «Module Flux Virements» (par trimestre) : **31,68**Module permettant de créer des remises de virements.
 - Virement de trésorerie (par opération) **13,44**

TransBRED.com (hors coût du certificat numérique)(à commander sur le site de Certeurope)

Solution de communication bancaire sécurisée par certificat numérique qui permet la saisie d'ordres (virement, prélèvement, effet) ou d'importer des fichiers, issus d'outils comptables.

- Abonnement mensuel (à partir de) **15,00**

Bred.Ebics (hors coût du certificat numérique)

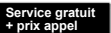
Contrat d'accès au service d'échanges informatisés de données lorsque vous êtes en relation avec la BRED et d'autres établissements bancaires. Pour utiliser ce protocole, vous devez être équipé d'un logiciel de communication bancaire compatible avec le protocole Ebics.

- Abonnement mensuel (à partir de) **25,00**

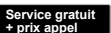
⁽¹⁾Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Téléphone

BRED Direct Pro

- Abonnement à des services de banque à distance (par an) **14,75**
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
 - Composez le : **0 806 060 292** du lundi au vendredi de 8h à 22h, le samedi de 8h à 17h (heure de Paris)

Tonalité Plus - solde des comptes et des dernières opérations

- Abonnement à des services de banque à distance **Gratuit**
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
 - Composez le : **0 801 010 050** 

Téléphone mobile

Message+

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.

- Option Infos :
Réception sur mobile d'un message sur le solde du compte, les 3 dernières opérations enregistrées et l'encours carte bancaire.
 - Abonnement mensuel :
 - 5 messages par semaine **3,83**
 - 2 messages par semaine **2,50**
- Option Flash :
Réception sur mobile d'un message d'alerte sur le dépassement d'un seuil préalablement défini.
 - Abonnement annuel **6,35**
- Frais d'utilisation des services de banque à distance :
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
 - Par message envoyé **0,50**

Opérations de paiement

Cartes

Bon à savoir sur les cartes

Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT. Le compte est débité à chaque utilisation.

Les cartes de paiement à débit différé comportent la mention CRÉDIT. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue.

Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.

L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 10.

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, faites immédiatement opposition par téléphone au 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) ou sur BREDConnect à partir de votre ordinateur ou via l'application mobile BRED.

Fourniture d'une carte de retrait

■ Cotisation carte de retrait BRED	Gratuit
------------------------------------	----------------

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à autorisation systématique, à débit immédiat)

■ Cotisation annuelle de la carte Visa Business Start	47,00
---	--------------

Fourniture d'une carte de débit

(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)

Cotisations annuelles pour les professionnels et TPE :	Débit immédiat	Débit différé
■ Carte Visa Business	62,40	62,40
■ Carte Visa Gold Business	142,20	142,20
■ Carte Visa Platinum Business	253,20	253,20
Cotisations annuelles pour les professions libérales :	Débit immédiat	Débit différé
■ Carte Visa Business	54,00	54,00
■ Carte Visa Gold Business	128,40	128,40
■ Carte Visa Platinum Business	225,00	225,00
Cotisations annuelles pour les associations :	Débit immédiat	Débit différé
■ Carte Visa Business	53,00	53,00
■ Carte Visa Gold Business	125,00	125,00
■ Carte Visa Platinum Business	220,00	220,00

Services liés à la carte bancaire

■ Confirmation du code confidentiel de la carte (par demande) :	
• Envoi par courrier	8,41
• Consultation depuis l'application mobile BRED	Gratuit
■ Modification des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) :	
• Sur demande par téléphone ou en agence (permanente)	10,10
• En ligne depuis BREDConnect (temporaire)	Gratuit
■ Frais de refabrication de la carte bancaire avant échéance :	
• En cas de dysfonctionnement	Gratuit
• En cas de détérioration par le client	10,98
■ Paiement sans contact	Gratuit
■ Adhésion à e-carte bleue, paiements sécurisés sur Internet (par an)	11,05
■ Frais par retrait d'espèces en euros au guichet d'un autre établissement	6,71
■ Frais par retrait d'espèces au distributeur automatique de billets BRED et Banque Populaire	Gratuit
■ Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
• Avec les cartes Visa Gold Business, Visa Platinum Business	Gratuit
• Avec les cartes Visa Business, à compter du 4 ^{ème} retrait dans le mois	0,83
• Avec les cartes Visa Business Start, à chaque retrait	0,83
■ Frais par retrait d'espèces en euros au guichet d'une autre banque de la zone euro :	
• Commission fixe	4,60
• + Commission proportionnelle au montant retiré	1,50%
■ Frais par retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro :	
• Commission fixe	2,90
• + Commission proportionnelle au montant retiré	1,50%
■ Frais par retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone EEE :	
• Commission fixe	3,10
• + Commission proportionnelle au montant retiré	2,90%
■ Frais de paiement par carte bancaire :	
• En euros, en France et zone EEE	Gratuit
• En devises, zone euro	1,50%
• En devises, zone EEE	2,90%

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement hors de la zone EEE

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'international»)

Paiement par carte bancaire hors de la zone EEE

(voir rubrique «Opérations bancaires à l'international»)

Virements

Virement SEPA

Pour les virements en devises en zone SEPA ou en euros et devises impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux «Opérations bancaires à l'international».

■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte BRED :	
• Frais par virement occasionnel ou permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un autre établissement :	
• Frais par virement occasionnel :	
- Au guichet de votre agence (avec IBAN), sur liste papier	20,00
- Par Internet (BREDConnect)	Gratuit
• Frais par virement permanent :	
- Au guichet de votre agence (avec IBAN)	1,40
- Par Internet (BREDConnect)	Gratuit
■ Frais d'émission de virements SEPA par fichier (Télétransmission/TransBRED.com) :	
• Frais par virement SEPA	0,28
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
■ Frais d'émission d'un virement SEPA instantané occasionnel par Internet (BREDConnect, TransBRED.com) :	
• Jusqu'à 1 500,00 €	Gratuit
• Au-delà de 1 500,00 € et jusqu'à 15 000,00 €	Gratuit
• Au-delà de 15 000,00 €	Gratuit
■ Frais d'émission de virements SEPA instantanés par fichier (télétransmission, TransBREDcom) (par virement)	0,28
■ Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	21,53
■ Frais de traitement de fax de confirmation d'ordre télétransmis (par confirmation)	28,00
■ Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	10,77

Autres virements

■ Frais par virement de trésorerie	13,44
■ Frais par virement Vircom télétransmis (hors frais de timbre)	0,82 à 1,71
■ Frais de traitement de fax de confirmation d'ordre télétransmis (par confirmation)	28,00
■ Frais d'annulation d'un virement commercial Vircom	14,44
■ Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	10,77
■ Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après échange interbancaire	10,00

Prélèvements SEPA / TIPSEPA

■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
■ Frais sur demande d'annulation de prélèvement émis	10,77
■ Enregistrement de mandat de prélèvement SEPA B2B :	
• Création et modification (par créancier)	16,15
• Suppression	Gratuit
■ Sélection de créanciers autorisés à prélever (SEPA CORE) :	
<i>Frais pour liste blanche sur prélèvement.</i>	
• Création et modification (par créancier)	14,20
• Suppression	Gratuit
■ Sélection de créanciers non autorisés à prélever	13,00
<i>Frais pour liste noire sur prélèvement.</i>	
■ Frais d'opposition à un prélèvement SEPA	14,55
<i>L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).</i>	
■ Frais d'opposition définitive à un mandat prélèvement SEPA	14,70
<i>Retrait du consentement.</i>	

Chèques

■ Paiement d'un chèque	Gratuit
■ Frais d'envoi de chéquier :	
• En courrier simple	Gratuit
• En courrier recommandé simple	5,50
<i>Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger.</i>	
■ Renouvellement automatique du chéquier	Gratuit
■ Frais d'émission d'un chèque de banque	14,72
■ Frais d'émission d'un chèque certifié	12,39
■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	11,69
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	5,87

Opérations d'encaissement

Contrat d'adhésion au système de paiement par carte bancaire

■ Adhésion au système de paiement par carte bancaire	Gratuit
• Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires	Nous consulter pour une étude personnalisée
■ Bénéficiez en tant que professionnel de santé d'une tarification préférentielle sur vos transactions monétiques :	
• Forfait mensuel à partir de	5,00
■ Terminal de paiement électronique (TPE) : location, installation, maintenance matériel et logiciel	Nous consulter
• Frais d'initialisation du TPE	45,00
■ EasyBredPay :	
• Achat boîtier EasyBredPay	Nous consulter
• Frais d'installation, à partir de	15,00
• Commission appliquée aux transactions par cartes bancaires, à partir de	1,50%

Options d'équipement du TPE

■ AMEX :	
• Frais d'installation logiciel :	
- Non affilié	Gratuit
- Déjà affilié	45,00
• Commission en fonction du chiffre d'affaires :	
- Offre bienvenue : les 6 premiers mois	Gratuit
- À compter du 7e mois	Nous consulter
■ UP (Union pay) - acceptation des cartes bancaires chinoises :	
Pour encaisser des règlements avec une carte bancaire du réseau chinois	
• Frais d'installation logiciel	150,00
• Commission proportionnelle	1,80% à 2,80%
• + Commission fixe minimum, si le panier moyen est inférieur à 100 €	1,50
■ DCC (Dynamic change currency) - paiement par carte en devises :	
Pour encaisser des règlements par carte bancaire en devises.	
• Frais d'installation logiciel	45,00
• Rétrocession en % sur les flux DCC	Nous consulter
■ PNF BRED Garanti :	
Offre qui permet de proposer aux porteurs d'une carte bancaire le paiement de leurs achats en 2, 3, 4 fois sans frais.	
• Abonnement mensuel	20,00
• Frais d'installation du logiciel, à partir de	45,00
• Commission PNF sur les échéances différées, à partir de	2,85%

■ PNF BRED non garanti :	
Offre retirée de la commercialisation	
Offre qui permet de proposer aux porteurs d'une carte bancaire le paiement de leurs achats en 2, 3, 4 fois sans frais. Les paiements échelonnés ne sont pas garantis aux commerçants.	
• Abonnement mensuel	20,00
• Frais d'installation du logiciel, à partir de	Nous consulter
• Commission PNF sur les échéances différées, à partir de	2,50%
■ Offre Pourboires* :	Gratuit
Pour permettre l'encaissement de pourboires lors d'un paiement par carte bancaire.	
*Reportez-vous à la page «Nos partenaires» pour connaître le partenaire.	

Solutions d'encaissement à distance e-commerce

Solutions sécurisées permettant d'encaisser les paiements réalisés par carte bancaire depuis un site marchand ou en mobilité

■ Cyberplus Paiement NET :	
• Frais d'inscription (à partir de)	250,00
• Abonnement mensuel (à partir de)	15,00
• Services inclus et options	Nous consulter
• Coût par transaction et commission monétique	Nous consulter
■ Paiement Express :	
• Frais d'inscription (à partir de)	50,00
• Abonnement mensuel (à partir de)	15,00
• Services inclus et options	Nous consulter
• Coût par transaction et commission monétique	Nous consulter
■ PAYPLUG ⁽¹⁾ :	
La solution d'encaissement à distance par carte bancaire	Nous consulter
■ DIRECT ET PROCHE ⁽²⁾ :	
Création de site Internet et augmentation de la visibilité sur le web	Nous consulter
■ Cyberplus Paiement ACCESS :	
Offre retirée de la commercialisation	
• Frais d'inscription (à partir de)	75,00
• Abonnement mensuel (à partir de)	10,00
■ Cyberplus Paiement NET Simplifié :	
Offre retirée de la commercialisation	
• Frais d'inscription (à partir de)	165,00
• Abonnement mensuel (à partir de) :	
- BRED Essentiel	25,00
- BRED Croissance	17,00
- BRED Sérénité	15,00

⁽¹⁾ Payplug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug Entreprise SAS, proposé par BRED Banque Populaire.
⁽²⁾ Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur Internet de la société Regico, proposée par BRED Banque Populaire.

Virements

■ Réception d'un virement SEPA, IP et de trésorerie	
• Virement occasionnel ou permanent	Gratuit

Prélèvements SEPA et TIPSEPA

■ Frais de demande d'identifiant créancier SEPA (ICS)	75,00
■ Frais de paiement de prélèvement SEPA et de titre interbancaire de paiement (TIPSEPA)	Gratuit
■ Frais de demande d'annulation de prélèvement émis	10,77
■ Frais d'avis de prélèvement, en fonction du support :	
• Par avis :	
- Liste papier	20,00
- Télétransmission	0,44
• Périodique géré par la BRED (uniquement prélèvement)	1,12
■ Frais de gestion de doublon de remises fichiers clients	21,53
■ Frais de traitement de confirmation d'ordre télétransmis :	
• Par confirmation	28,00
■ Frais d'absence de confirmation d'ordre télétransmis	10,77

Chèques

■ Remise de chèque(s)	Gratuit
■ Bordereaux pré-marqués de remises de chèques avec renouvellement automatique	Gratuit
■ Remise de chèque(s) non conforme(s) (par remise)	5,94
■ Frais de traitement de chèque muté	16,33
■ Photocopie d'un chèque remis ou bordereau de remise	14,25

Effets de commerce

■ Commissions prises lors d'une remise d'effets sur supports :	
• Télétransmission :	
- Par effet non circulant	0,90
- Par bordereau	7,84
• Support papier :	
- Par effet non circulant	8,96
- Par bordereau	16,80
■ Acceptation, effet réclamé, prorogé, non domicilié, avis de sort, changement de domiciliation	19,00

Offres groupées de services

BRED Acces Pro

Le socle	
■ BREDConnect et BRED Direct Pro	■
■ Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services à partir de ⁽¹⁾	13,00

Les services optionnels	
<i>La détention préalable des services du socle est obligatoire pour toute souscription de pack.</i>	
■ Pack Essentiel à partir de ⁽¹⁾	12,28
<i>Il comprend une carte au choix (hors carte Visa Business Start), Protection Payement Pro* et la gestion des notes de frais N2F*.</i>	
<i>Le service gestion des notes de frais N2F* peut être souscrit hors offre groupée de services à 3€ HT/mois.</i>	
■ Pack Tranquillité Pro ⁽²⁾	2,75
<i>Il comprend le Champ Libre Pro (souplesse de trésorerie)⁽³⁾ et la Protection Champ Libre Pro*.</i>	

■ Forfait Pro (par mois)	
• Mouvements débiteurs annuels confiés en € :	
- Ordre jusqu'à 40 000,00 €	10,00
- Ordre de plus de 40 000,00 € et jusqu'à 100 000,00 €	16,00
- Ordre de plus de 100 000,00 € et jusqu'à 200 000,00 €	25,00
- Ordre de plus de 200 000,00 € et jusqu'à 400 000,00 €	40,00
- Ordre de plus de 400 000,00 € et jusqu'à 800 000,00 €	66,00
- Ordre de plus de 800 000,00 € et jusqu'à 1 200 000,00 €	96,00
- Ordre de plus de 1 200 000,00 € et jusqu'à 1 600 000,00 €	125,00

Le forfait Pro a pour objet de forfaitiser les frais de tenue et de fonctionnement de compte professionnel habituellement prélevés sur le compte et affichés sous les libellés suivants : commission de mouvements et frais de tenue de compte.

Le tarif du forfait est calculé au regard du montant des opérations passées au débit du compte, au cours des 4 derniers trimestres civils.

Si le montant des opérations passées au débit du compte au cours des 4 derniers trimestres civils dépasse 1 600 000 €, vous ne bénéficiez plus de la tarification forfaitaire de la commission de mouvement. Le compte est alors débité mensuellement au titre du forfait Pro des frais de tenue de compte d'un montant de 7 € HT/mois et trimestriellement de la commission de mouvement au tarif de 0,09 %.

⁽¹⁾La cotisation mensuelle évolue en fonction de la carte choisie.

⁽²⁾Vous bénéficiez de 10 % de réduction sur tous les packs souscrits en complément du socle et du Pack Essentiel.

⁽³⁾Sous condition et sous réserve de l'acceptation du dossier par la banque.

*Reportez-vous à la page «Nos partenaires» pour connaître l'assureur/partenaire.

BRED Acces Profession Libérale

Le socle	
BREDConnect et BRED Direct Pro	■
Frais de tenue de compte	■
Exonération de la commission de mouvement ⁽¹⁾	■
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services à partir de	10,00

⁽¹⁾A condition que le montant des flux enregistrés au crédit du compte professionnel ne dépasse pas 700 000 € par an à la date anniversaire de la souscription de la convention et ceci pendant 2 années consécutives.

Les services optionnels

La détention préalable des services du socle est obligatoire pour toute souscription de pack.

Pack Essentiel, à partir de ⁽¹⁾	11,28
Il comprend une carte au choix (hors carte Visa Business Start), Protection Payement Pro* et la gestion des notes de frais N2F*.	
Le service gestion des notes de frais N2F* peut être souscrit hors offre groupée de services à 3€ HT/mois.	

Pack Tranquillité Pro ⁽²⁾	2,75
Il comprend le Champ Libre Pro (souplesse de trésorerie) ⁽³⁾ et la Protection Champ Libre Pro*.	

⁽¹⁾La cotisation mensuelle évolue en fonction de la carte choisie.
⁽²⁾Vous bénéficiez de 10 % de réduction sur tous les packs souscrits en complément du socle et du Pack Essentiel.
⁽³⁾Sous condition et sous réserve de l'acceptation du dossier par la banque.

BRED Acces Micro entreprise

Le socle	
BREDConnect	■
BRED Direct Pro	■
Carte Visa Business à débit immédiat	■
Protection Payement Pro*	■
Frais de tenue de compte	■
Exonération de la commission de mouvement	■
Gestion des notes de frais N2F*	■

Le service gestion des notes de frais N2F* peut être souscrit hors offre groupée de services à 3€ HT/mois.

Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services	11,25
--	-------

Les services optionnels

La détention préalable des services du socle est obligatoire pour toute souscription de pack.

Pack Tranquillité Pro ⁽¹⁾	2,75
Il comprend le Champ Libre Pro (souplesse de trésorerie) d'un montant de 1 500 € et la Protection Champ Libre Pro*.	

⁽¹⁾Sous condition et sous réserve de l'acceptation du dossier par la banque.
*Reportez-vous à la page «Nos partenaires» pour connaître l'assureur/partenaire.

Convention Start Association

Offre groupée de service intégrant :	
BREDConnect	■
Exonération de la commission de mouvement et des ports et frais	■
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement Associations*	■
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services	4,65

*Reportez-vous à la page «Nos partenaires» pour connaître l'assureur.

Offres groupées de services retirées de la commercialisation

Convention MULTIPRO

Convention intégrant :	
Une carte au choix ⁽¹⁾ , débit immédiat ou différé	■
Modification du plafond de paiement ou retrait de la carte bancaire (Cartilis)	Gratuit
Opposition sur chéquier et carte	Gratuit
Protection Payement Pro*	■
«Pack Communication» ⁽²⁾	■
Frais de tenue de compte	■
Frais de dossier Champ Libre Pro (souplesse de trésorerie)	Gratuit
Chèque de banque ou certifié	Gratuit
Cotisation mensuelle (à partir de) :	32,00

Produits et services optionnels (majoration mensuelle avant réduction ⁽³⁾)	
Historique mensuel	3,50
Protection Champ Libre Pro*	2,75

⁽¹⁾Hors carte Visa Business Start.
⁽²⁾Le «Pack communication» comprend : BREDConnect, Message+, BRED Direct Pro.
⁽³⁾La souscription des 3 produits et services optionnels permet de bénéficier de 10 % de réduction.
*Reportez-vous à la page «Nos partenaires» pour connaître l'assureur.

Convention MULTIPRO - Prof Lib

Les Professions Libérales bénéficient, en plus des avantages de la Convention MULTIPRO, de l'exonération de la commission de mouvement.

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

■ Par opération	8,70
■ Plafond mensuel	435,00

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 €. Le rejet de prélèvement pour défaut de provision ne donne pas lieu à la perception de cette commission.

Opérations particulières

■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur* :	
• Commission proportionnelle (% du montant dû)	10%
• Maximum	100,00
■ Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire*	120,00
*Non soumis à la TVA.	

Incidents de paiement

Incidents liés au chèque

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	11,67
<i>En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.</i>	
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
<i>Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné et les frais de représentation. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.</i>	
• Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 €	16,30
• Chèque d'un montant supérieur à 50 €	32,97
■ Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	32,12
■ Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque	Gratuit
■ Frais de chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision)	13,00

Incidents liés aux virements et prélèvements

■ Frais de rejet de virement, prélèvement, TIPSEPA ou télé règlement, pour défaut de provision :	
<i>Ces frais comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.</i>	
• Montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant du prélèvement
• Montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	16,67
■ Frais d'avis de prélèvement retourné impayé	15,00

Incidents liés à la carte

■ Frais d'opposition sur carte pour vol, perte, utilisation abusive	Gratuit
■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :	
• Notification d'opposition pour utilisation abusive	15,00
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit

Incidents liés à l'effet de commerce

■ Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision	29,93
■ Frais de restitution d'une LCR papier impayée	18,00
■ Frais de restitution d'effet de commerce retourné impayé	19,00

Incidents liés au découvert

■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé :	11,67
<i>Bon à savoir :</i>	
• La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :	
- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,	
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.	
• Le constat d'une telle situation déclenche l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière du compte. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier pourra être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi d'un courrier d'information.	

Découverts et crédits

Après étude de votre dossier par la BRED Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

Découverts

■ Découvert en compte convenu et confirmé par écrit :	
- Intérêts débiteurs personnalisés TBC + 3 à 6 % <i>La banque se réserve la faculté d'examiner les dépassements et de facturer la commission d'intervention. Par ailleurs, elle facturera les intérêts convenus au titre du découvert.</i> - Commission de confirmation : 0,50% - Minimum perçu 50,00	
■ Découvert non convenu ou dépassement sur le découvert convenu	Nous consulter
<i>Taux maximal correspondant au taux de l'usure*</i>	
<i>*Taux plafond calculé par la Banque de France publié au Journal officiel et consultable sur le site www.bred.fr.</i>	
■ Champ Libre Pro :	
<i>Souplesse de trésorerie utilisable ponctuellement.</i>	
- Intérêts débiteurs TBC + 3 à 6 % - Frais de dossier 30,00 <i>Le taux de base commercial (TBC) est fixé à 7,10 %.</i> <i>Ce taux est susceptible d'évolution selon les conditions de marché.</i> <i>Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux de découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.</i>	
■ Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs	3,00
<i>Le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs trimestriels dû, suite à l'utilisation de votre découvert autorisé.</i>	

Commissions liées au découvert

■ Commission de plus fort découvert	0,25%
<i>Commission de découvert trimestrielle calculée sur le plus fort découvert du trimestre et limitée au 2/3 des intérêts débiteurs.</i>	
■ Commission d'immobilisation (trimestrielle)	25%
<i>Cette commission (en % des intérêts débiteurs) rémunère la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose le titulaire du compte lorsque son compte n'a pas été créditeur en valeur au moins 15 jours dans le trimestre.</i>	
<i>En sont donc exonérés les comptes présentant des soldes créditeurs en valeur pendant :</i>	
<i>- Plus de 15 jours/trimestre en cas d'un arrêté trimestriel</i>	
<i>- Plus de 5 jours/mois en cas d'un arrêté mensuel</i>	

Financement du cycle d'exploitation

Escompte

■ Intérêts d'escompte	Nous consulter
■ Minimum de jours d'escompte	20 jours
■ Traitement de remise d'effets :	
Minimum forfaitaire de perception d'intérêts par effet de commerce remis à l'escompte 6,10 <i>Les intérêts sont calculés sur la base du montant nominal de l'effet et de la durée de l'avance des fonds qui est faite (entre le moment de la remise et la date d'échéance de l'effet).</i> <i>Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.</i>	

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)

■ Mise en place de la convention cadre	Gratuit
■ Commissions :	
- Par créance cédée 10,00 - Par bordereau 30,00 - De notification ou acceptation 34,88 - De récupération frais AR 4,20	
■ Frais :	
- De prorogation 22,70 - De relance pour non-règlement dans les délais 57,64 - D'impayés (de mise en demeure) 116,89	
■ Frais de gestion d'une ligne de créance :	
Ligne(s) d'avance sur factures (par bordereau) 7,61	

Gestion du poste client

■ Affacturage	Nous consulter
■ Assurance crédit	Nous consulter
<i>Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.</i>	

Cautions bancaires

■ Cautions	
- Commission forfaitaire d'établissement de l'acte : - Acte simple 69,00 - Acte complexe (sur mesure) 151,50	
■ Mainlevée de caution :	0,10%
Minimum 35,00	
■ Commission de confirmation ou d'engagement :	
Perçue sur le montant de l'engagement 1,27%	
■ Minimum de perception sur commission proportionnelle	45,70

Financement d’investissement

Prêt moyen, long terme

■ Gamme des prêts SOCAMA :	
• Prêt SOCAMA Création	Nous consulter
Financement des investissements courants des professionnels enregistrés depuis moins de 2 ans.	
• Prêt SOCAMA Transmission Reprise	Nous consulter
Financement d’opérations dont la finalité est la reprise d’entreprise : achat de fonds de commerce, droit au bail, matériel, rachat de titres de société, rachat de clientèle...	
• Prêt Express Professionnels	Nous consulter
Financement des investissements courants : matériel, travaux, véhicules, avec devis accepté, facture pro forma...	
• Prêt Express Professions Libérales	Nous consulter
Financement des investissements courants réservé aux Professions libérales : Santé - Droit - Chiffre.	

Commission de réalisation

■ Frais de dossier (en % du capital emprunté) :	1,00%
• Minimum pour les prêts SOCAMA	50,00
• Minimum pour les prêts TURBO	80,00

Garanties possibles en fonction des prêts

■ Frais liés à la constitution des garanties, à partir de	75,00
■ SOCAMA	Nous consulter
■ Bpifrance	Nous consulter
■ Garanties réelles et autres garanties	Nous consulter

Autres prestations liées aux crédits

■ Copie d’un contrat prêt/crédit	30,36
■ Modification simple du contrat (IBAN, date d’échéance...)	30,36
■ Réédition d’un tableau d’amortissement	35,89
■ Mainlevée de garantie	253,09
■ Frais d’information annuelle des cautions (par lettre)	Gratuit
■ Frais d’information incident de remboursement (FICP), (par lettre)	8,00
■ Décompte de remboursement anticipé	Gratuit
■ Frais d’avenant, minimum	240,00

Gestion de la trésorerie

Epargne bancaire

Epargne disponible

■ Compte sur livret	Nous consulter
■ Livret A, Livret Fidélis Livret A	Nous consulter

Epargne moyen/long terme

■ CAT, CAT Fidélis	Nous consulter
Les taux de ces placements ne sont pas indiqués car susceptibles d’évoluer en fonction de la réglementation et du marché. Pour toute information, renseignez-vous auprès de votre agence.	

Placements financiers

Rétrocession

Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.	
Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d’émetteurs d’instruments financiers distribués par son intermédiaire.	
■ Parts sociales BRED : souscription, détention et rachat (quel que soit le support de détention)	Gratuit
■ Ouverture d’un compte-titres ordinaire	Gratuit

Transactions

En cas d’exécutions fractionnées d’un ordre sur plusieurs séances, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l’ordre et à rajouter aux frais et commissions repris ci-dessous.	
Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris sur le marché domestique (Euronext-Paris, Amsterdam et Bruxelles).	
■ Ordre de bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext-Paris, Amsterdam et Bruxelles) :	
• Ordre exécuté transmis par Internet via BREDConnect - option gratuite «Bourse en ligne»	
- Commission proportionnelle	
◇ Ordre jusqu’à 8 000,00 €	0,417%
◇ Ordre de plus de 8 000,00 € et jusqu’à 50 000,00 €	0,36%
◇ Ordre de plus de 50 000,00 €	0,30%
- Minimum de perception	
◇ Compte titres ordinaire	6,00
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle	
◇ Ordre jusqu’à 8 000,00 €	1%
◇ Ordre de plus de 8 000,00 € et jusqu’à 50 000,00 €	0,786%
◇ Ordre de plus de 50 000,00 €	0,546%
- Minimum de perception	
◇ Compte titres ordinaire	8,75

■ Ordre sur le marché obligataire :	
• Ordre exécuté transmis par Internet via BREDConnect - option gratuite « Bourse en ligne »	
- Commission proportionnelle	0,663%
- Commission fixe	6,06
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle	0,829%
- Commission fixe	7,56
■ Ordre exécuté avec le service de règlement différé (SRD) :	0,50%
<i>Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur (taux mensuel).</i>	
■ Reports (par position prorogée) :	
• Commission proportionnelle	0,850%
• Commission fixe	7,56
■ Souscription d'OPC (organisme de placement collectif - SICAV, FCP)	Gratuit*
<i>*Hors frais prévus au prospectus de l'OPC.</i>	
■ Ordre de bourse sur titres cotés à l'étranger	Nous consulter
<i>Les ordres passés par Internet sur le NYSE et le NASDAQ supérieurs à 150 000 € sont filtrés avant mise sur le marché. En dehors des horaires d'ouverture des services parisiens, ces ordres ne sont pas routés sur le marché.</i>	
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
<i>Pour les transactions en devise, la conversion en euro est réalisée par la BRED selon les conditions de marché.</i>	
- Commission proportionnelle	0,50%
- Minimum de perception sur compte titres ordinaire	33,33
- Courtage - en fonction des places	Nous consulter
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
<i>Pour les transactions en devise, la conversion en euro est optionnelle et réalisée par la BRED selon les conditions de marché.</i>	
- Commission proportionnelle	0,70%
- Commission fixe sur compte titres ordinaire	25,70
- Courtage - en fonction des places	Nous consulter
- Commission sur taux de change	0,25%
■ Intervention sur titres non cotés (inscription ou cession de ligne)	
- Commission proportionnelle	1%
- Maximum de perception	291,67

Droits de garde*	
<i>*Calculés sur le nombre de lignes détenues ou valorisation au 31 décembre. Prélevés en début de l'année civile qui suit.</i>	
■ Les instruments financiers ⁽¹⁾ proposés par la BRED à l'issue d'un entretien épargne	Gratuit
<i>⁽¹⁾ Les organismes de placements collectifs (OPC) ; les parts de fonds d'investissement de proximité (FIP), de fonds communs de placements dans l'innovation (FCPI) et de SOFICA ; et les actions, obligations et titres de créance complexes émis par Natixis, les fonds à formule gérés par NIMI (Groupe BPCE), ...</i>	
■ Les autres valeurs émises ou gérées par le Groupe BPCE	2,08
■ Les autres valeurs	
• Commission proportionnelle :	
- Jusqu'à 10 000,00 €	0,333%
- Pour la partie de 10 000,01 à 50 000,00 €	0,250%
- Pour la partie de 50 000,01 € à 150 000,00 €	0,203%
- Pour la partie supérieure à 150 000,00 €	0,093%
■ Frais fixes par ligne :	
• Titres cotés	4,17
• Titres non cotés	12,50
■ Frais de perception par compte titres ordinaire* :	
• Minimum	30,62
• Maximum	1 350,00
■ Titres bénéficiant d'un mandat de gestion	Nous consulter
Frais de transfert	
■ Frais de transfert de compte titres ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire, en France (par ligne) :	
• Sur titres déposés en Euroclear France	10,72
• Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris)	94,50
- Minimum facturé par compte titres ordinaire	52,93
Frais de réédition de l'attestation fiscale	
■ Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne)	73,50
■ Sur titres étrangers détenus en ESES* (par ligne)	157,50
<i>*Euroclear settlement of Euronext securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)</i>	
Frais de recherche	
■ Frais de recherche d'un document supérieur à 13 mois (à l'unité)	35,00
Dates de valeur	
■ Ordre de Bourse	
• Achat	Jour d'exécution de l'ordre
• Vente	Jour d'exécution de l'ordre + 2 jours ouvrés
■ OPC	
• Achat	Jour d'exécution de l'ordre
• Vente	Jour d'exécution de l'ordre

Assurances et Prévoyance

Assurer vos biens et votre exploitation

- ASSUR-BP Multirisque Pro* **Nous consulter**
Une solution complète d'assurance qui couvre l'ensemble des risques liés à l'exercice de l'activité professionnelle.

- BRED Garantie Homme Clé* **Nous consulter**
L'assurance «Homme Clé» permet d'assurer la continuité de l'activité de l'entreprise en compensant les pertes financières entraînées par le décès ou le cas échéant, la perte totale et irréversible d'autonomie d'un « homme-clé », le dirigeant ou tout autre collaborateur, homme ou femme ayant un rôle déterminant dans l'entreprise.

Assurer votre véhicule

- ASSUR-BP Auto Pro* **Nous consulter**
Une solution complète d'assurance qui couvre le véhicule, son contenu et ses équipements

Assurer votre famille et votre entreprise

- PREPAR'Sérénité - Garantie incapacité temporaire totale de travail (ITT)* **Nous consulter**
La garantie permet en cas d'arrêt de travail (d'origine accidentelle ou toutes causes, selon l'option choisie) de l'adhérent/assuré, le versement d'une indemnité journalière pendant 1, 2 ou 3 ans

- PREPAR'Sérénité - Garantie décès/Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)* **Nous consulter**
La garantie permet en cas de décès de l'adhérent/assuré, le versement d'une rente mensuelle pendant 5 ans aux bénéficiaires désignés ou à soi-même en cas de PTIA.

- PREPAR'Sérénité - Garantie Santé* **Nous consulter**
La garantie permet la prise en charge des dépenses de soins totalement ou partiellement en fonction de la formule choisie pour vous et votre famille.

Assurer vos comptes, vos moyens de paiement et crédits court terme

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :
 - Protection Paiement Pro* (par an) **55,00**
 - Protection Paiement Associations* (par an) **45,00**

- Protection Champ Libre Pro* (par an) **33,00**
Contrat d'assurance qui garantit le remboursement des sommes dues à la banque au titre de l'opération bancaire Champ Libre Pro, en cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) de l'assuré.

- Garantie Crédit Pro* (par an) **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit le remboursement des sommes dues à la banque au titre d'un crédit de caisse, crédit de trésorerie, crédit revolving court terme ou crédit global d'exploitation en cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) de l'assuré.

Préparer votre retraite

- Plan d'Épargne Retraite Individuel BRED (PERI BRED)* **Nous consulter**
Contrat d'assurance-vie qui succède au Plan Épargne Retraite Populaire (PERP) et à PREPAR'Sérénité garantie Retraite (loi MADELIN), destiné à constituer un complément de revenus au moment de la retraite.

*Reportez-vous à la page «Nos partenaires» pour connaître l'assureur.

Opérations bancaires à l'international

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant

Change

- Achat ou vente de devises au comptant
 - Commission de change :
 - Inférieur à 80 000,00 € **0,05%**
 - Supérieur ou égal à 80 000,00 € **0,025%**
 - Minimum **21,50**

Opération par carte bancaire⁽¹⁾

- Retrait d'espèces en devises*
 - Au distributeur automatique de billets (DAB) :
 - Commission fixe **3,10**
 - + Commission proportionnelle au montant du retrait **2,90%**
 - Au guichet :
 - Commission fixe **4,60%**
 - + Commission proportionnelle au montant du retrait **2,20%**

Pour les retraits en francs CFA et francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.

- Paiement par carte bancaire hors zone EEE
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction :
 - En euros **2,90%**
 - En devises* **2,90%**

**L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa au jour du traitement de l'opération. Hors éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.*

⁽¹⁾Opération en devises ou en euros impliquant un pays hors zone EEE. Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

Paiement à destination de l'étranger - IMPORT

- Virement international émis
Opération en devises en zone SEPA ou en euros et devises impliquant un pays hors zone SEPA.
 - Commission de transfert proportionnelle :
 - Format papier : **0,10%**
 - ◇ Minimum **30,00**
 - ◇ Maximum **300,00**
 - Dématérialisé : **0,10%**
 - ◇ Minimum **15,00**
 - ◇ Maximum **200,00**
 - Frais de correspondant* **24,00**

**Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (OUR).*

- Coordonnées incomplètes ou erronées **19,50**
- Commission «devise déplacée» **5,80**

(devise différente de celle du pays de destination)

- Commission de non-qualité des données **10,00**
- Confirmation de virement SWIFT **21,50**

■ Chèque émis - paiement	
• Commission de chèque :	25,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
■ Effet de commerce à l'émission	
• Commission proportionnelle à l'émission :	0,15%
- Minimum	45,00
- Maximum	300,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
■ Remise documentaire IMPORT	
• Commission proportionnelle :	0,20%
- Minimum	75,00
- Maximum	1 000,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant

Règlements en provenance de l'étranger - EXPORT

■ Virement international reçu	
<i>Opération en devises en zone SEPA ou en euros et devises impliquant un pays hors zone SEPA.</i>	
• Commission de rapatriement /	20,00
• Commission de non-qualité des données	10,00
■ Chèque reçu - encaissement	
• Crédit immédiat (sauf bonne fin) :	
- Commission d'encaissement (sous conditions ⁽¹⁾)	36,00
• Crédit après encaissement	
- Commission d'encaissement :	0,10%
◇ Minimum	36,00
◇ Maximum	210,00
<i>⁽¹⁾ Opération possible : en EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En CAD (dollar canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.</i>	
■ Effet de commerce à l'encaissement :	
• Commission proportionnelle :	0,10%
- Minimum	45,00
- Maximum	210,00
■ Remise documentaire EXPORT :	
• Commission proportionnelle :	0,20%
- Minimum	75,00
- Maximum	1 000,00

Autres frais sur opérations import et export

■ Frais de port	Nous consulter
■ Commission d'impayé	58,00
■ Avis de sort	31,50
■ Avis d'opéré	2,60
■ Commission de modification	55,00
■ Frais de clôture	55,00
■ Frais SWIFT (à chaque demande)	15,75
■ Commission d'acceptation	40,00

Crédit documentaire

■ Crédit documentaire IMPORT :	
• Commission d'engagement	Nous consulter
• Commission d'ouverture (par trimestre indivisible) :	0,25%
- Minimum	200,00
• Commission d'utilisation par jeu de documents :	0,125%
- Minimum	125,00
- + Frais de port (par utilisation)	40,00
- Option courrier express (en sus des frais de port)	35,00
• Commission d'acceptation / paiement différé (par mois) :	0,125%
- Minimum 2 mois	150,00
• Commission de modification (hors montant ou validité)	125,00
• Bon de cession	100,00
• Frais SWIFT (à chaque demande)	15,75
• Rédaction de projet	150,00
■ Crédit documentaire EXPORT	
• Commission de confirmation / acceptation	Nous consulter
<i>(selon le risque pays et le risque banque)</i>	
• Commission de notification :	0,10%
<i>(applicable également aux crédits documentaires confirmés)</i>	
- Minimum	150,00
• Commission d'utilisation par jeu de documents :	0,15%
- Minimum	150,00
- + Frais de port (par utilisation)	85,00
• Commission de modification	125,00
• Commission de transfert :	0,15%
- Minimum	195,00
• Documents irréguliers	150,00
• Frais d'intervention	105,00
• Frais SWIFT (à chaque demande)	15,75
• Commission d'urgence, à partir de	250,00
■ Trade Expert BP - abonnement mensuel	
• Abonnement mensuel	Nous consulter
<i>Outil de gestion et de suivi de vos opérations de commerce international (remises et crédits documentaires, garanties internationales).</i>	

Garanties à l'international

■ Commission d'engagement :	Nous consulter
• Minimum	150,00
■ Frais d'acte :	
• Acte BRED	180,00
• Acte imposé	300,00
• Acte complexe	
- Minimum	350,00
• + Option émission sous 24 heures	200,00
■ Commission de modification	125,00
■ Commission de notification (garanties reçues)	0,10%
• Minimum	150,00
• Maximum	1 000,00
■ Mise en jeu de garantie (à l'émission ou réception)	165,00
■ Mise en jeu de SBLC (lettre de crédit stand-by)	0,125%
• Minimum	165,00
■ Frais SWIFT (à chaque demande)	15,75
■ Frais de mainlevée	90,00
■ Frais d'étude d'acte (même si demande sans suite), minimum	150,00
■ Frais de dossier de contregarantie	Nous consulter

Bon à savoir

Zone EURO

Zone constituée de : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Zone UE

L'Union européenne est composée des pays de la zone euro + Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

Zone EEE

L'espace économique européen est composé des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area)

L'espace unique de paiement en euros est composé des pays de la zone EEE + l'Etat de la Cité du Vatican, Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Jersey, principauté de Monaco, principauté d'Andorre, république de Saint-Marin, Royaume-Uni et Suisse.

Nos partenaires

PEE, PERCO, Participation et Intéressement sont des produits de :
NATIXIS Interépargne

Société anonyme au capital de 8 890 784 euros - RCS Paris B 692 012 669.
Siège social : 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Société de gestion : VEGA Investment Solutions

Société anonyme au capital de 2 869 638,25 euros – RCS Paris 353 690 514
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 04000045
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 9 470 092,50 euros - RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014.
59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.
Mirova est filiale à 100 % de Natixis Investment Managers International.

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto du Pro sont assurés par :
BPCE IARD

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de
50 000 000 euros entièrement versé.
Entreprise régie par le Code des Assurances.
401 380 472 RCS Niort - N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472
CODE APE 6512 Z
Siège social : Chauray BP 8410 79024 Niort Cedex 09.
Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par BPCE IARD.

Protection Champ Libre Pro, BRED Garantie Homme Clé décès toutes causes, PREPAR/SERENITE Garantie décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Garantie Crédit Pro et Plan d'Épargne Retraite Individuelle BRED sont assurés par :

PREPAR-VIE, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 182 183 792 euros. Siège social : Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy - 33 place Ronde - CS 90241 - 92800 Puteaux. LEI 969500WDOCIF97N6D206 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE-SIRET 493 455 042).

Protection Payement Pro, Protection Payement Associations, BRED Garantie Homme Clé décès accidentel, PREPAR/SERENITE Garantie incapacité temporaire totale de travail et PREPAR/SERENITE Garantie Santé sont assurés par :

PREPAR IARD, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, Société anonyme au capital de 800 000 euros. Siège social : Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy - 33 place Ronde - CS 20243 - 92800 Puteaux. LEI 9695008UHHM3007T1B62 - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE-SIRET 493 455 042).

Gestion des notes de frais N2F est un produit de :

N2JSOFT, société par actions simplifiée, au capital social de 506 250 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 814 572 236. Siège social est situé au 233 chemin des grandes terres 01250 Montagnat.

HeoH Pourboires est un produit de :

HeoH Payments, Société par Action Simplifiées au capital de 882 374 euros enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro de SIREN : 838 460 962. Siège social : 5 rue du Chevalier de Saint George 75008 Paris.

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Vous souhaitez nous faire part d'un mécontentement, deux possibilités s'offrent à vous :

■ **Le Service Relations Clientèle**, en charge du traitement des réclamations, se tient à votre disposition. Vous pouvez lui adresser votre réclamation :

- soit **en ligne** en complétant notre formulaire disponible sur bred.fr, dans la rubrique Plainte / Réclamation en bas de notre page d'accueil,
- soit **par courrier** à : BRED Banque Populaire - Service Relations Clientèle - 18 quai de la Rapée 75012 Paris Cedex 12.

■ **Vous pouvez également vous rapprocher de votre agence**, en précisant vos attentes :

• **Oralement :**

Si une réponse entièrement satisfaisante ne peut pas vous être fournie immédiatement : nous vous invitons à formuler votre insatisfaction / mécontentement par écrit.

• **Par mail ou par courrier :**

Vous trouverez les coordonnées de votre conseiller dans votre espace sécurisé et sur votre extrait de compte.

Vous serez tenu informé de la prise en charge de votre réclamation : un accusé de réception vous sera adressé sous un délai maximal de 10 jours ouvrables* à compter de la date d'envoi de votre réclamation.

La BRED s'engage à vous répondre dans les 15 jours ouvrables* à compter de la date d'envoi de votre réclamation. En application des dispositions de l'article L 133-45 du code monétaire et financier, si exceptionnellement un délai supplémentaire s'avère nécessaire, le Service Relations Clientèle vous adressera une lettre d'attente vous en informant. En tout état de cause, le délai global de réponse ne saurait excéder 2 mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation (délai ramené à 35 jours ouvrables* pour les réclamations relatives aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement ...) tels que prévus par la Directive sur les moyens de paiement 2).

Concernant le traitement des réclamations portant sur des produits d'assurance :

- Toute réclamation concernant la **commercialisation des Assurances** (ex. : informations précontractuelles, conseils) doit être adressée à votre agence ou au Service Relations Clientèle (cf. modalités de saisine ci-dessus).
- Toute autre réclamation concernant **votre contrat Assurance** doit être adressée à l'assureur selon les modalités décrites dans la notice d'information de votre contrat d'assurance.

**du lundi au samedi*

■ **Si le mécontentement persiste ou si vous n'avez pas obtenu de réponse dans les délais énoncés précédemment, vous pouvez solliciter l'intervention d'un médiateur :**

Le médiateur compétent peut être saisi gratuitement sur son site internet ou par voie postale, dans un délai d'un an suivant l'envoi de votre réclamation à la BRED, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française et par écrit uniquement.

• **Le Médiateur des Entrepreneurs Individuels de la BRED**

Intervient aussi pour les Entrepreneurs Individuels au sujet des litiges relatifs aux services fournis, aux contrats conclus en matière d'opérations de banque et à la commercialisation des contrats d'assurance.

Ecrivez au Médiateur de la BRED auprès de la FNBP :

- en ligne : <https://www.mediateur-fnbp.fr>
- par courrier : Le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP (Fédération Nationale des Banques Populaires) Service Relations Clientèle, 20 / 22 rue Rubens, 75013 PARIS

• **Le Médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...)

Intervient aussi pour les Entrepreneurs Individuels au sujet des litiges relatifs aux services fournis, aux contrats conclus en matière d'opérations de banque et à la commercialisation des contrats d'assurance.

Pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.

- Par Internet - Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

• **Le Médiateur de l'AMF**

Intervient pour les litiges sur les services et placements financiers hors assurance vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

Ecrivez au Médiateur de l'AMF :

- en ligne : <https://www.amf-france.org/>
- par courrier : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

• **Le Médiateur de l'assurance**

Intervient pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou son interprétation.

Ecrivez au Médiateur de l'Assurance :

- en ligne : <https://www.mediation-assurance.org>
- par courrier : La Médiation de l'assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

Tous les renseignements concernant les divers Médiateurs, leur domaine de compétence et les modalités de saisine, sont disponibles sous la rubrique Informations Réglementaires, à partir du site de la Banque : <https://www.bred.fr/informations-reglementaires/convention-de-compte-et-mediation> (coûts de connexion, fixés par votre opérateur).

En cas de souscription par Internet. Vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 988 587 092,70 euros. Siège social : 18, quai de la Rapée 75012 Paris - 552 091 795 RCS Paris. Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 003 608. Identifiant unique REP Emballages ménagers et papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

